

## **Pour plus de bois et beaucoup moins de CO<sub>2</sub> il faut un prêt adapté à la forêt**

Avec 100 millions d'euros par an il serait possible à la fois d'éviter l'émission de 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (10 € par tonne de CO<sub>2</sub>) et de produire du bois pour l'énergie, la construction, les meubles, etc. : il n'y pas beaucoup d'investissements plus utiles à la collectivité que de transformer des mauvais boisements en plantations productives. Or cela ne se développe pas. La raison est simple : pour investir, il faut pouvoir emprunter. Or il n'existe pas de prêts adaptés aux caractéristiques de la forêt. Ce n'est pas intéressant pour des placements privés mais l'intérêt collectif est tellement grand, comparé à d'autres dépenses publiques destinées à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, qu'il serait incompréhensible que l'on ne trouve pas à financer ces « prêts forestiers »<sup>1</sup>.

\*\*\*\*\*

### **Une situation bloquée**

Les rapports sur la forêt et le bois en France se comptent par dizaines. Qu'ils soient rédigés par des parlementaires, par les administrations ou par d'autres, ils constatent tous que les surfaces boisées s'étendent naturellement suite à la déprise agricole, que des millions d'hectares sont laissés à l'abandon, qu'ailleurs les arbres sont conservés trop longtemps, que les scieurs manquent de bois et que l'on pourrait consommer beaucoup plus de bois dans des réseaux de chaleur. Tout cela est vrai. Ils ajoutent souvent que pour faire sortir le bois, il faut créer une demande nouvelle. Là c'est une grosse erreur car le choix qui s'offre au propriétaire n'est pas de produire ou non (l'arbre est déjà produit) ; il est de vendre aujourd'hui ou demain. Une nouvelle demande aura tendance à faire monter les prix ; du point de vue du propriétaire, il vaut donc mieux attendre pour vendre<sup>2</sup>. Les rapports officiels les plus récents semblent s'en être rendu compte. Donc, pour faire sortir le bois de la forêt, il faudrait mobiliser les propriétaires, les convaincre d'investir et de regrouper la gestion de parcelles voisines. C'est de bon sens. Mais comment faire ? Comme aucun rapport ne donne de solution, la situation n'évolue pas et les rapports se répètent les uns les autres.

### **Transformer un boisement négligé en plantation productive : un grand intérêt pour la collectivité**

#### **L'effet sur les émissions de CO<sub>2</sub>**

Un boisement laissé à lui-même absorbe du CO<sub>2</sub> tant qu'il continue de produire du bois. Mais les arbres, au bout d'un certain temps, meurent, pourrissent et relarguent dans l'atmosphère la plus grande partie du carbone qu'il y avaient puisé.

Si le bois de l'arbre est brûlé, il relâche, là aussi, son carbone mais, s'il remplace du fioul ou du gaz, il évite l'émission de CO<sub>2</sub> d'origine fossile

---

<sup>1</sup> Cette note s'appuie sur mon expérience de « délégué de massifs forestiers », envoyé par les ministres de l'industrie et de l'agriculture (qui a fait l'objet de *L'économie de la forêt – mieux exploiter un patrimoine* Edisud 1992), et sur mon expérience personnelle de propriétaire d'une douzaine d'hectares de forêt.

<sup>2</sup> Il arrive que des bois ne soient pas vendus faute d'acheteur, même à un prix nul. Alors une nouvelle demande qui propose un prix, même si celui-ci est bas, va augmenter durablement l'offre – sauf si les propriétaires attendent que les prix augmentent encore.

Lorsque le bois est scié, le matériau bois continue de stocker le carbone et, de plus, remplace un matériau dont la fabrication aurait émis du CO<sub>2</sub>. En fin de vie le bois peut être brûlé, auquel cas, le CO<sub>2</sub> émis remplace du CO<sub>2</sub> émis par la combustion de fioul ou de gaz ; sinon, le bois en fin de vie peut être enfoui, auquel cas le carbone continue d'être stocké. L'effet de la forêt et du bois sur les émissions est donc triple : le stockage du CO<sub>2</sub> par les arbres, le stockage dans les matériau bois, le remplacement par du bois d'œuvre ou du bois énergie de matériaux ou d'autres sources d'énergie qui auraient causé des émissions de CO<sub>2</sub>.

- Un arbre sur pied stocke 0,4 tonne de carbone par mètre cube ; c'est-à-dire qu'il a puisé dans l'atmosphère 1,6 tonne de CO<sub>2</sub> par mètre cube.
- La combustion d'un mètre cube de bois évite l'émission de 0,5 tonne de CO<sub>2</sub> d'origine fossile.
- Un mètre cube de bois à scier évite l'émission de 1,75 tonne de CO<sub>2</sub>.

#### **Une étude de l'IGN et de l'INRA (octobre 2017)**

Deux mètres cube de bois à scier donnent un mètre cube de bois scié et un mètre cube de chutes. Si les chutes sont brûlées, elles évitent l'émission de 0,5 tonne de CO<sub>2</sub>. Le mètre cube de bois scié contient 0,25 tonne de carbone, équivalent à 1 tonne de CO<sub>2</sub>. De plus le bois remplace d'autres matériaux dont la production aurait émis entre 0,6 à 3,6 tonnes de CO<sub>2</sub> selon le matériau remplacé par le bois, disons 2 tonnes de CO<sub>2</sub>. Au total, les deux mètres cube de bois à scier évitent l'émission de 3,5 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 1,75 tonne de CO<sub>2</sub> par mètre cube de bois à scier – avec une plage d'incertitude.

Sur un hectare, une plantation productive donnera en 50 ans 600 mètres de bois. 300 mètres cube pourront être sciés ; ils éviteront l'émission de 510 tonnes de CO<sub>2</sub>. 200 mètres cube seront utilisés comme bois énergie ; ils éviteront l'émission de 100 tonnes de CO<sub>2</sub>. Et 100 mètres cube seront laissés sur le sol. Au total les bois exploités éviteront l'émission de 610 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Si cet hectare de boisement remplacé par la plantation avait été laissé à lui-même il aurait produit par exemple 3 mètres cube par an ; on peut supposer qu'au bout de trente ans, avec des arbres dépérissants, il aurait fini d'être un puits de CO<sub>2</sub>. Pour produire 90 mètres cube il aurait absorbé 140 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Au total, la transformation du peuplement non cultivé en plantation aura évité l'émission de 470 tonnes de CO<sub>2</sub> de plus que si le peuplement avait été laissé à lui-même. Retenons par prudence 400 tonnes de CO<sub>2</sub> évité par hectare grâce à un investissement dont le montant s'élève à 4 000 €.

#### **Redonner de l'activité en campagne ; diminuer les importations de gaz et de fioul**

Outre une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, il est peu utile de s'étendre sur les avantages que la collectivité recevra d'un investissement sylvicole redynamisé. Ce sera, de suite, plus de bois pour les fabriques de pâte et pour l'énergie, notamment les réseaux de chaleur, moins d'importations de fioul et de gaz, plus travail en exploitation forestière et en sylviculture. Dans une trentaine d'années, ce sera plus de travail pour les scieurs et beaucoup plus de bois pour le bâtiment. Ce n'est pas pour demain ; raison de plus pour ne pas attendre.

#### **La transformation de taillis en futaie : des besoins financiers spécifiques**

Transformer un mauvais boisement en une plantation productrice de bois est un investissement : environ 4 000 € par hectare. Cet investissement a des caractéristiques très particulières. Or il n'existe pas de prêt adapté à l'investissement sylvicole.

Prenons le cas simple présenté plus haut : la transformation d'un mauvais boisement en une plantation qui fera l'objet de trois coupes partielles (des « éclaircies » pour laisser aux arbres qui restent plus de place pour grossir) et d'une coupe définitive. Cet investissement a besoin de prêts remboursables, intérêts et capital, lorsque les arbres peuvent être vendus, c'est-à-dire dans trente, quarante ou cinquante ans.

Comme il est impossible de dire comment évoluera l'inflation sur cette période le plus simple est d'indexer les sommes à rembourser sur la valeur du bois en général.

C'est un investissement risqué : le gel, la sécheresse, les fougères qui écrasent les jeunes plants, les chevreuils qui les broutent, l'ilobe, un insecte qui mange l'écorce, puis les tempêtes. Le propriétaire n'acceptera de laisser une dette à ses successeurs que si tous ces risques sont garantis.

Cette garantie pourrait se formuler ainsi : le prêt sera remboursé lorsque la plantation procurera des recettes ; les sommes à rembourser sont indexées sur la valeur du bois dans la limite de 80% du produit des ventes intermédiaires et de 50% de la valeur de la coupe définitive.

Voilà ce que pourrait être le « prêt forestier » qui manque à la forêt.

### **Pour dégeler l'investissement en sylviculture il faut répondre à ces besoins financiers**

Peut-on attendre des propriétaires qu'ils dépensent eux-mêmes 4 000 € par hectare pour une plantation qui ne commencera à rapporter que dans trente ou quarante ans, qui présente toutes sortes de risques et dont la rentabilité est de 2 ou 3 % en monnaie constante ?

Si l'on peut leur proposer un « prêt forestier », il n'est pas sûr que les propriétaires s'engageront tous dans une sylviculture active. Mais il est probable que sans ce mode de financement la situation actuelle ne changera guère : la moitié des coupes rases ne sont pas suivies de reboisement, la forêt s'étend sans être entretenue et les rapports sur la forêt se lamentent sur l'inaction des propriétaires.

S'ils peuvent ainsi financer les travaux en forêt, les propriétaires préféreront peut-être léguer à leurs successeurs une forêt en pleine croissance et qui remboursera elle-même le financement qui aura permis de la créer.

Les propriétaires de petites parcelles trouveront avantage à regrouper leur gestion sans toucher à la propriété foncière, en créant une association syndicale de gestion forestière ou en mandatant l'un d'entre eux pour déposer un plan simple de gestion coordonné et pour emprunter en leur nom un prêt forestier.

### **Quelle ressource pour financer les prêts forestiers ?**

Compte tenu de la faible rentabilité, de l'importance des risques et des délais de remboursement, on ne peut pas espérer de ressources suffisantes venant d'une épargne qui attendrait un retour significatif. Le financement des prêts forestiers ne peut se faire que sur des versements définitifs.

Or, pour diminuer nos importations d'énergie fossile et, surtout, pour diminuer nos émissions de CO<sub>2</sub>, cet investissement est particulièrement efficace.

Au nom de la lutte contre l'effet de serre, les contribuables et les consommateurs, de produits pétroliers, de gaz et d'électricité ponctionnés de milliards d'euros par an par la « contribution CO<sub>2</sub> », par l'obligation de consommer du biocarburant, par la CSPE (contribution sociale sur la production d'électricité) pour payer le surcoût des éoliennes et du photovoltaïque pour un effet sur les émissions de CO<sub>2</sub> imperceptible. Il serait bien étonnant que l'on ne trouve pas 100 millions d'euros par an pour financer *des prêts*, et non pas accorder des subventions, qui permettront *à la fois* d'éviter des émissions pour 10 euros par tonne de CO<sub>2</sub> et aussi de produire de l'énergie et des matériaux.

En effet, peut-on trouver un meilleur usage de l'argent que les réglementations et les lois obligent les consommateurs et les contribuables à dépenser ?